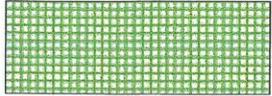
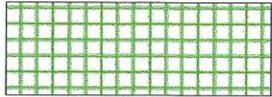


# SERVITUDES

## déclarées d'utilité publique

CODE	INTITULE	SYMBOLE
AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels — Classés	
	Servitudes de protection des sites et monuments naturels — Inscrits	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
PM1r	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles - retrait gonflement des argiles	ensemble de la commune
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	non reportées
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune
	Zone soumise à obligation d'isolation acoustique Voie bruyante de catégorie 3: RN 21 Voie bruyante de catégorie 4: RN 21	 
	Bois et Forêts relevant du régime forestier Forêt communale de Miélan	